



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 17 ou le 24 juin 2021**

RAPPORT N° 23/2021 AU CONSEIL COMMUNAL

**Pour une sortie de la Ville de Vevey du Réseau REVE dès le
1er janvier 2022 et création de son propre réseau
d'accueil de jour des enfants.**

**Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 50'000.- TTC
pour exécuter toutes les démarches liées à la création d'un
nouveau réseau veveysan d'accueil de jour des enfants**

Rapport sur le Préavis n° 23/2021 intitulé « Pour une sortie de la Ville de Vevey du Réseau REVE dès le 1er Janvier 2022 et création de son propre réseau d'accueil de jour des enfants. Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 50'000.- TTC pour exécuter toutes les démarches liées à la création d'un nouveau réseau veveysan d'accueil de jour des enfants. »

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier le rapport-préavis n° 23/2021 s'est réunie le mercredi, 26 mai 2021 à 19h00 à la salle de théorie – FEU – SDIS Vevey.

Elle était composée des Messieurs et Madame :

Marc Bertholet	DA
Karim El Khalifa	Les Verts
Vincent Matthys	PS
Christophe Ming	PLR
Jean-Marc Roduit	PDC
Bastien Schobinger	UDC
Sarah Dohr	VL, présidente-rapporteur

La Municipalité était représentée par notre Municipal Yvan Luccarini, accompagné de sa cheffe de service, Mme Manon Fawer (DJEFS) et du Responsable du secteur Famille, M. Alexandre Tangerini.

M. Luccarini fait l'introduction en expliquant la genèse de ce préavis qui peut paraître précipité.

Il souligne en premier lieu que tous les programmes électoraux 2021 de tous les partis politiques de Vevey (PS, Les Verts, PLR, UDC, Vevey Libre, PDC-Vert 'Libéraux, DA et EAV) ont mis en avant la création et développement de la structure d'accueil des enfants à Vevey. Il n'y donc pas de réel clivage dans le monde politique veveysan à ce sujet.

Il y a aujourd'hui un moratoire en cours, décidé par le Conseil du réseau REVE, suite à une vision différente de la politique familiale ; la raison du moratoire est le souhait de certains membres d'augmenter la participation des familles à 33%, alors qu'elle est actuellement de 30%. Vevey souhaite rester à ce taux. Ce moratoire prend fin en date du 31.12.2021. La municipalité veveysane a chargé fin 2020, avec une décision municipale, le Municipal de faire part au réseau REVE de trois points :

1. Que le réseau s'engage formellement à développer des places dans l'accueil des enfants
2. Que les membres du Cercle et les autres communes ne n'exigeront pas l'augmentation à 33% de la participation des familles
3. Que la ville de Vevey souhaite développer le nombre de place dans l'accueil des enfants

Le retour sur ces trois points a été discuté dans une séance du 17 mars 2021, séance qui a été difficile à organiser et qui a réuni les financeurs du réseau REVE. Il en est ressorti que la volonté de diminuer l'attente sur la liste d'attente est bien là, mais que la Tour-de-Peilz et les communes du Cercle ont réaffirmé leur volonté d'augmenter la part à 33%, voire à 36%. Le souhait de quitter le réseau REVE a été prononcé par notre municipal délégué, lors cette séance.

La pression sur la liste d'attente est de 18 mois, ce qui est insupportable. Depuis 2016, il y a eu 0 création de place d'accueil. En développement des places d'accueil d'enfant uniquement sur le territoire de Vevey, la Commune de Vevey prend non seulement le risque d'investissement, mais également le risque de l'exploitation. Pour le reste du réseau REVE, c'est comme un contrat de prestation. Même la garderie sur le territoire Mont-sur-Corsier est gérée aujourd'hui par Vevey. La vraie question qui se pose : aimerions-nous rester un prestataire ou souhaitons-nous un réseau dans un dynamisme qui développe les structures d'accueil ?

Notre Municipal attire également l'attention sur le trafic engendré en ville de Vevey avec ce développement sur le territoire de Vevey uniquement. Il fait également le point sur les projets de création de places d'accueil que les différents membres du réseau ont en cours ; pour lui, ce ne sont pas des projets, mais plutôt des idées qui ne se concrétisent pas. Qui en souffre le plus ? Les familles en attente d'une place. À ne pas omettre le fait il y a, aujourd'hui, 88 enfants hors Vevey qui se trouvent sur la liste d'attente.

Le Municipal revient sur la lettre qui nous est parvenue dans l'après-midi, juste avant la séance de la commission. La lettre est jointe à ce rapport (Annexe 1). Elle nous est parvenue par la secrétaire municipale de Corseaux, Mme Pilloud et elle est signée par le syndic de Chardonne, M. Fabrice Neyroud, le syndic de Corseaux, M. Christian Minacci, la syndique de Corsier-sur-Vevey, Mme Arianne Rouge, le vice-syndic de Jongny, M. Jean-Luc Sansonnens et le syndic de Tour-de-Peilz, M. Alain Grangier.

Il est à noter que cette lettre n'est pas contresignée par les Secrétaires municipaux des communes concernées.

Il aborde les trois points mentionnés dans cette lettre en relavant les éléments suivants :

1. L'affirmation que les membres du réseau veulent maintenir le taux de participation à 30% n'est pas crédible puisqu'il y a toujours le moratoire.
2. Aucun des signataires n'a participé aux séances du réseau REVE et ils disent qu'il y a des projets, mais aucun n'est listé dans cette lettre.
3. Lors de cette séance de mars, il a argumenté sur le fait que des familles monoparentales de disposaient d'aucun espace en dehors des heures de travail pour mener d'autres activités ; une des participantes lui a rétorqué « ... que l'on ne veut pas développer des places d'accueil pour des mamans qui jouent au golf ».

Les propos du Municipal :

1. Ce qui doit prédominer, c'est d'avoir de bonnes relations avec les communes voisines. Nous pouvons avoir des différences dans nos visions mais il faut en discuter et ne pas faire semblant qu'il n'y pas de problème et ne pas contribuer activement à une amélioration de la situation. Les éléments financiers présentés lors de la dernière séance du réseau REVE sont occultés par les membres.
2. Si nous sortons du réseau REVE pour cette fin d'année, on ne met pas les Communes dos contre le mur. Les premières places qui vont se libérer sont en août 2022, dans plus d'une année. Ils ont la possibilité de réagir, car on n'est pas dans la situation d'une école qui brûle, comme cela a été le cas à Vevey. L'effet de la fin de la sortie est en 2025 seulement. Les enfants de ces communes, déjà intégrés dans le réseau, le resteront jusqu'à la fin de leur inscription.
3. Pour Vevey, si nous souhaitons revenir à la normale avec une attente réduite de 6 mois, il faut créer 44 places. Si nous ne sortons pas du réseau, et compte tenu du développement démographique, nous devons créer 3 à 4 structures d'accueil d'enfants supplémentaires.
4. Ce préavis n'est pas fait dans l'urgence, mais dans une suite d'évènements qui ne s'avèrent plus tolérables. Si nous ne réagissons pas aujourd'hui, nous allons reporter un besoin criant.

Discussion générale

Question d'un commissaire : Comment se compose le conseil du réseau REVE ?

Le Municipal : il y a tous les financeurs du réseau, un.e municipale par commune (Chardonne, Corsier-sur-Vevey, Jongny, Vevey, La Tour-de-Peilz, Corseaux), les financeur-employeur (Nestlé, Vevey et Chardonne) et les exploitants, l'association Les Galopins, la Fondation des structures d'accueil de l'enfant Tour-de-Peilz et un autre exploitant, l'association de l'entraide familiale Vevey qui représente les mamans de jour. À noter que Vevey n'a, dans son rôle d'exploitant, pas de droit propre. Dans le système des voix et donc lors des votes, la commune de Vevey est clairement minorisée.

Un commissaire demande : En tant qu'employeur, est-ce que la commune sait de combien d'enfants de collaborateurs et collaboratrices sont dans les structures d'accueil ?

Un autre commissaire demande à avoir des chiffres exacts.

La Cheffe de service : Chardonne a un enfant dans le réseau. Vevey a 13 enfants de collaborateurs qui sont au bénéfice d'une place dans une garderie (7 travaillent pour le secteur famille, dont 6 dans nos structures d'accueil et 1 à l'administration ; 6 dans d'autres services de la Ville). De ces employés, 9 habitent sur Vevey, 4 hors Vevey (*les chiffres ont été fournis par le Responsable du secteur Famille le lendemain de la séance*)

Le Municipal : une chose qui n'a pas été réfléchi, mais qu'on pourrait entamer, c'est de regarder avec d'autres entreprises actives sur la commune, pour voir s'il y a un intérêt de participer aux structures d'accueil d'enfants. En ce moment, avec une attente de 18 mois, nous ne pouvons pas proposer une nouvelle intégration dans la structure.

Un commissaire demande : est-ce qu'il est judicieux de donner des places aux employés communaux au lieu des habitants ?

La Cheffe de service : en tant qu'employeur, Vevey est également financeur de la structure, il contribue au déficit. Le but est quand même que les employeurs soient intégrés pour diminuer ce déficit.

Un commissaire ajoute qu'un choix lors de l'attribution d'une place doit alors être fait entre les citoyens de Vevey et les employés qui n'habitent pas Vevey, vu qu'il n'y a pas assez de place. N'est-ce pas délicat ?

La Cheffe de service lui répond que pour un employeur, comme Vevey, il est attractif de pouvoir offrir des places. C'est un problème qui se pose uniquement parce qu'il n'y a pas assez de place.

Un commissaire réagit : le Municipal est critique avec les communes du Cercle, mais soyons aussi critique avec nous : depuis 2009, aucune place n'a été créée à Vevey...

La Cheffe de service répond que non. Vevey a créé Les Ateliers. Il est vrai que depuis 2016, plus aucune place n'a été créée à Vevey. Avant cela, il y avait un moratoire sur le développement de places. Les communes du Cercle ne voulaient pas de places supplémentaires.

Le commissaire lui reprend que Vevey ne s'est pas positionné contre, du moins jusqu'en 2016. Il y a eu des opportunités politiques pour avoir des locaux et créer des places mais des votations populaires sur les PPA ont fait que ça n'a pas pu se concrétiser.

Le commissaire poursuit avec deux questions : quelles sont les pratiques dans les autres communes ? Et quelle est la prochaine échéance pour sortir du réseau REVE ?

Le Municipal répond : 6 mois de préavis pour la fin de chaque année. Si nous ne donnons pas maintenant la résiliation, tout sera reporté d'une année.

La Cheffe de service propose de passer une petite présentation (annexée à ce préavis) pour donner des éléments sur le plan financier et répondre déjà à des questions.

C'est le Responsable du secteur Famille qui résume :

Taux de participant des familles à 33.3% :

Augmentation de 165'676 CHF pour les familles

Augmentation de 386'726 CHF pour le réseau REVE

Taux de participant des familles à 36% :

Augmentation de 316'334 CHF pour les familles

Augmentation de 800'000 CHF pour le réseau REVE

Il s'ensuit un tableau de la typologie des familles avec des revenus différents qui paie les montants suivant à un taux de 30%:

- Famille A (faible revenu) : 1'540 CHF pour deux enfants par mois ☐ taux à 33.3% = 1'352 CHF = (-12.2%)
- Famille B (moyen revenu) : 2'299 CHF pour deux enfants par mois ☐ taux à 33.3% = 2'860 CHF = (+24.4%)
- Famille C (haut revenu) : 3'696 CHF pour deux enfants par mois ☐ taux à 33.3% = 4'627 CHF = (+25.2%)

Un commissaire pose la question s'il y a beaucoup de familles qui placent leurs enfants 5j/5j ?

Le Responsable du secteur Famille répond que non.

Pour ce commissaire, il serait intéressant d'avoir ce type d'information.

La Cheffe de service répond que s'il n'y a pas beaucoup de placement à 100%, c'est que les familles travaillent à temps partiel et ont donc un revenu plus bas. Ce sont les familles avec les hauts revenus qui financent à 80% le déficit et si on perd ces familles-là, parce que les places deviennent trop chères et elles trouvent d'autres moyens pour garder leurs enfants, le réseau aura encore plus de charges à payer. La bonne nouvelle avec le taux à 33.3%, c'est que les familles avec des faibles revenus paieraient moins.

La présentation continue sur la typologie socio-économique. Sur les 695 enfants placés dans les structures, il y a 506 qui sont issus des familles à revenus modérés. Il y a une grande concentration de familles à revenus modérés à Vevey (51.64%). Ce qui n'est pas le cas à Le Tour-de-Peilz (27.87%) ; idem pour les autres partenaires que sont Nestlé et les autres Communes (20.49%).

Un commissaire constate que la masse salariale est plus haute dans les autres communes qu'à Vevey. Si Vevey sort du réseau, il devra combler.

La Cheffe de service explique que son service a fait le calcul. Si on prend les revenus d'aujourd'hui, qu'on fait une moyenne et qu'on crée 44 places supplémentaire, avec cette même typologie de masse

salariale, Vevey devrait payer 177'000 CHF en plus (+3.5% plus de charge). Mais tout dépend de l'attractivité de Vevey, du type de logements qu'on trouve et de quel type de famille s'y installe. La Cheffe de service revient sur le fait que les communes du Cercle ont tout intérêt à créer leur propre réseau car les familles à haut revenus contribueront plus au déficit, et les communes payeront moins.

Le Responsable du secteur Famille explique que le réseau REBSL de Blonay-St-Légier, au niveau de l'accueil préscolaire, est à 34.69% de participation parentale, tandis que le réseau REVE était à 29%. Le réseau de Montreux et Environs (REME) est à 25-27%. Ces chiffres datent de 2019. REBSL a gelé toute modification de tarif en attendant la nouvelle municipalité.

La FAJE (Fondation pour l'accueil de jour pour les enfants) publie tous les ans des chiffres sur les réseaux d'accueil dans le canton de Vaud. Les chiffres pour 2019 concernant la participation parentale moyenne est de 41%, minimale de 19.766% et la maximale à 56.9%. C'est une étude pour les réseaux subventionnés.

Un commissaire émet des doutes sur ces chiffres car Lausanne pratique un taux de participation parentale autour des 27%. Comment la FAJE calcule ces chiffres ?

La Cheffe de service explique qu'on prend les charges globales d'un réseau ; Lausanne a peut-être une charge de 156 millions qui comprend une part de subvention, la participation des parents et la part des communes. Ce n'est pas pondéré à l'enfant.

Un commissaire ajoute que c'est pondéré au coût, lié à la place.

Il y a une comparaison tarifaire dans le préscolaire qui suit. Les charges parentales à l'heure du réseau REVE sont dans la moyenne cantonale pondérée (Vevey à 1.92 CHF au minimum et 10.58 CHF au maximum). Le réseau le moins cher facture à 0.91 CHF / heure et le plus cher est à 15.36 CHF/heure. De même, concernant la facturation journalière, Vevey se trouve dans la moyenne avec 24.00 CHF/jour pour le minimum et 132.20 CHF/jour au maximum, avec d'autres réseaux qui facturent 10.59 CHF/jour au minimum et 172.50 CHF/jour au maximum.

La Cheffe de service explique que lorsqu'elle a été engagée par la commune, elle a revu les comptes d'exploitation. En 2009, quand le réseau a été créé, il y avait environ 120'000 CHF de coûts d'exploitation RH qui ont été imputés dans les comptes du réseau. Elle s'est rendue compte que Vevey ne refacturait rien du tout au réseau pour tout le travail administratif, dont la comptabilité faite par Vevey par exemple. Ceci a amené un grand mécontentement au sein du réseau. Mais, les coûts d'exploitation doivent être partagés et ils sont aujourd'hui aussi payés par les communes. Il n'y a que la gouvernance qui est refacturée avec un forfait à 37'000 CHF.

Une autre information concernant les coûts, est à relier avec les horaires de la structure REVE : 12 ½ heures d'ouverture par jour ; cela a un impact sur le coût journalier, alors que d'autres réseaux ne sont ouverts que 10 heures par jour.

Nouvelles places - distribution

- Hypothèse : ouverture d'une garderie 44 places à Vevey le 16.8.2021 (env. 66 enfants)
- Attribution des places sur liste d'attente selon critères du Réseau REVE
- Vevey accueille : enfants de Vevey, du Cercle et des collaborateurs de Nestlé Int.

	Nurserie (10 pl./15 enfants) 4 à 18 mois	Trotteurs (14 pl./21 enfants) 18-24 mois	Moyens (20 pl./30 enfants) Dès 24 mois	Total
Vevey	9	12	16	37
Nestlé international	0	3	4	7
Cercle	6	6	10	22
Total	15	21	30	66

- 56 % des places seraient occupées par des enfants de Vevey
- 11 % des places seraient occupées par des enfants de Nestlé international (7 enf.)
- 33 % des places seraient occupées par des enfants du Cercle (22 enf.)
- Diminution de la liste d'attente de 37 enfants de Vevey (247 à Vevey Vs 284 à ce jour)
ou, **si sortie du REVE : 22 enfants veveysans en plus accueillis à Vevey**

Pos	Origine
1	Nestlé
2	Vevey
3	Nestlé
4	Corcier
5	Jongny
6	Nestlé
7	Vevey
8	Vevey
9	Vevey
10	Chardonne
11	Chardonne
12	Chardonne
13	Jongny
14	Vevey
15	Vevey
16	Chardonne
17	Vevey
18	Jongny
19	Nestlé
20	Nestlé
21	Chardonne
22	Corseaux

Sur les 22 premiers enfants ayant droit à une place :

- 10 résident dans les communes du Cercle (45.45%)
- 5 sont des enfants de collaborateurs Nestlé (22.73%)
- Seulement 7 sont Veveysans (31.82%)

- FIN DE LA PRESENTATION -

Un commissaire demande à savoir si Nestlé a été approchée.

La Cheffe de service répond que oui; Nestlé ne souhaite pas que le réseau éclate. Nestlé Suisse et Nestlé International ont toujours dit qu'ils souhaitent avoir au moins un répondant. Donc que Vevey sorte ou non, le contact restera le même.

Un commissaire vient sur le tableau à la page 6 du préavis. Pour 66 enfants, nous avons donc 44 places.

La cheffe de service confirme le ratio de 1.5.

	Nb enfants				Total
	nés avant 31.7.2018	nés avant 31.7.2019	nés avant 31.7.2020	nés avant 31.7.2021	
Entrée à l'école	août.22	août.23	août.24	août.25	
Nurserie			11	4	15
Moyens					0
Moyens	16				16
Trotteurs	6				6
Trotteurs		15			15
Total par année	22	15	11	4	52
Equivalent places	16	11	8	3	37
<i>Budget suppl.</i>	<i>288'231</i>	<i>484'753</i>	<i>628'869</i>	<i>681'274</i>	<i>681'274</i>

Un commissaire s'étonne beaucoup de la date de sortie. Pourquoi est-ce aujourd'hui la Municipalité vient avec cet argumentaire de sortie et non plutôt ?

La Cheffe de service explique que depuis 2016, elle et son service sont constamment attaqués par les membres du réseau, au sujet de la gouvernance. Ils ont donc analysé la gouvernance. Le réseau a souhaité que Vevey n'ait plus la gouvernance, mais aucun des membres n'a voulu engager du personnel ou mettre des locaux à disposition. Les attaques sur la gouvernance se sont estompées au moment où le réseau a mis l'augmentation de la participation parentale sur la table. En mai 2019, le réseau a voté

sur une augmentation de ce taux et Vevey a annoncé à ce moment le souhait de quitter le réseau. La municipalité a écrit au réseau pour les informer du souhait de quitter le réseau. À ce moment, les membres ont interrompu la pression sur l'augmentation de la part parentale en disant qu'ils attendraient les comptes 2020. Avec le changement de Municipal, les choses ont avancé. Le préavis a été écrit par la Cheffe de service rapidement. Mais le réseau connaît depuis plusieurs années le souhait de Vevey de quitter le réseau. L'ancien municipal de remplacement, M. Ansermet, s'est prononcé favorablement à la sortie du réseau suite à la pression exercée par le réseau pour augmenter la participation des parents. Et finalement, un point important, c'est que le réseau ne s'est pas engagé à développer des structures d'accueil.

Un commissaire intervient en attirant l'attention sur l'article 10 de la convention : « *Les membres du REVE s'engagent à se conformer aux exigences fixées dans la LAJE et aux sollicitations de la FAJE. En outre, ils confirment leur volonté de développer des places d'accueil sur leur territoire, conformément aux buts de la loi.* » Qu'est-ce qui a été fait depuis 12 ans, depuis la création du réseau ? La FAJE demande la création de structures financièrement accessibles aux familles. Or le réseau aimerait augmenter la participation des parents...

Il poursuit avec une étude qu'il a trouvée : la FAJE a commandé une étude à MicroGis publiée en 2019. Cette étude soulève les enjeux de l'évolution démographique. Il s'avère qu'une partie de cette étude concernait le réseau REVE. Le taux de couverture en 2015 était de 18.9% alors que les besoins étaient évalués à 35.5%. Nous n'étions pas du tout dans la cible. Des projections ont été faites pour 2020, 2025, 2030. Pour maintenir le taux de couverture de 2015, il fallait 32 places de plus (or on a perdu une trentaine de places avec Les Petits Pois) à l'horizon 2020, 91 d'ici à 2025 et 152 d'ici 2030. Pour couvrir les besoins, pour 2015, il manquait 817 places et pré et parascolaire pour l'ensemble du réseau. Compte tenu de la situation décrite, il sera politiquement très difficile, voire impossible de faire passer des PPA avec augmentation de la population sans solution pour l'accueil de jour. Victoire assurée des référendaires.

Un commissaire émet des doutes sur la réalité de ces chiffres. Il compare à l'affaire du collège où des études ont aussi montré qu'il fallait absolument un nouveau collège mais qu'au final, on fait sans et ça joue.

La Cheffe de service intervient en disant qu'elle avait demandé dans le passé aux communes un plan d'évolution démographique. Il s'avère que ce sont les communes avoisinantes qui vont subir la plus grande augmentation d'habitants. Et ils ne viennent avec aucun projet concret pour créer des places.

Le commissaire revient sur l'étude de MicroGis qui montre clairement qu'il y a un déficit entre le taux de couverture et le besoin réel recensé.

Un commissaire soulève que sur la Riviera, on a appris à travailler ensemble, entre les communes, dans différents secteurs. Il a l'impression qu'on revient en arrière avec l'affirmation de « nous on fait juste, les autres font faux ».

La Cheffe de service rejette cette allégation en disant qu'il n'y a pas d'équité dans ce réseau. Le seul partenaire qui est équitable, c'est La Tour-de-Peilz qui a continué à créer des structures. Pas les autres communes. Ce n'est pas un réseau. La secrétaire générale Sylvie Lacoste du réseau REVE comprend la position de Vevey et confirme que la tendance actuelle est à l'éclatement des réseaux parce qu'il y a des communes qui ne veulent pas développer de structures d'accueil. C'est qu'une question politique. D'autres communes foncent pour créer des places. Il y a eu de mauvais mariages, et quand la relation devient trop pourrie, il est mieux de se séparer. Les membres de REVE n'ont pas cru une seconde que Vevey oserait sortir du réseau. Ils disaient : « Vous bénéficier de nos prestations, de la richesse des parents de nos communes. »

Une exigence qui revient de la part de certaines communes, et qui est interdite par la loi sur la protection des données et le droit à l'information, c'est qu'ils souhaitent obtenir les noms des parents qui placent leurs enfants dans la structure. Ils émettent des doutes sur notre travail et notre facturation.

Un commissaire relève qu'on ne parle pas des mamans de jours. Ça ne pourrait pas aider à aider dans le manque de place ?

La Cheffe de service répond que c'est La Tour-de-Peilz et la Fondation des structures d'accueil de l'enfance qui gèrent les mamans de jour. En 2016, il y avait 88 mamans de jour, aujourd'hui plus que 65. Les conditions sont devenues plus dures avec de nouvelles normes et des gérances qui interdisent les mamans de jour. En plus elles gagnent mal leur vie à 5.60 CHF de l'heure.

Un commissaire pose la question : quel est le temps moyen dans le canton de Vaud pour obtenir une place en accueil préscolaire ?

La Cheffe de service a demandé à la FAJE, mais ce n'est pas une donnée qui est communiquée. Montreux (fourni par le Responsable du secteur Famille le lendemain : 12 mois attente. Il attend une réponse de Blonay-St-Légier)

Le commissaire poursuit avec la question : si la structure « Les Écureuils » est cédée au réseau en cas de sortie, qu'advient-il du bail à loyer, des employés et des investissements dans le bâtiment ?

Le Responsable du secteur Famille répond que c'est le réseau qui a investi dans cette structure, tout comme le réseau a touché des aides à la création du canton et de la Confédération.

Fanera Cheffe de service explique que si le réseau reprend la gestion de la garderie, on transférera le personnel si le souhait est là, ou on reprend les employés. Ou alors, le réseau décide, dans une phase transitoire, que Vevey gère la structure en attendant la reprise de la gestion dans un cadre de prestation. Le bail est au nom de Vevey et court encore 20 ans.

Un commissaire demande si la personne qui devrait être engagée pour accompagner la sortie du réseau REVE, sera engagée via un contrat en CDD ?

La Cheffe de service répond que oui. Il s'agira soit d'un mandat, soit d'un CDD. La personne devrait produire des documents, rédiger le dossier de reconnaissance, être en contact avec les membres du réseau.

Le commissaire pose une deuxième question : il y a des bruits de couloir qui disent que la structure « La Barcarole » devrait être rénovée.

La Cheffe de service répond que ce ne sont pas des bruits de couloir, que son département suit un plan de rénovation des bâtis et que l'autorité de surveillance, l'OAJE, a fait une adjonction en 2018, parce qu'il y a des rénovations à faire dans ce bâtiment. Donc il y a deux scénarios : on aurait pu créer une garderie de 44 places qui aurait été utilisée par les enfants déplacés de la « Barcarole » durant les travaux. Le scénario a changé aujourd'hui, car la surface disponible initialement ne l'est plus. Des rénovations doivent se faire aussi pour « Les Marionnettes » et « La Pomme d'Or ». Pour l'instant, il est envisagé de créer une garderie temporaire avec des pavillons vers le Jardin Doret.

Un commissaire pose la question pourquoi il n'y avait pas un ultimatum qui a été posé au réseau REVE pour le développement de structures d'accueil ?

Le Municipal répond que cela a été fait. La Cheffe de service rajoute que le dossier de reconnaissance qui a été déposé à la FAJE stipule bien qu'il fallait créer 44 places jusqu'en 2025. Cela a été dit et répété.

Un commissaire rétorque qu'il avait entendu autre chose et qu'il y avait des projets. Notamment des PPA prochainement à Chardonne et Corseaux.

La Cheffe de service dit que ce projet a été proposé il y a deux semaines, le 12 mai lors de la séance du conseil du réseau et ça concerne un EMS au Mont-Pèlerin qui pourrait faire des places. Mais il n'y a pas de PPA qui est validé, ils ne savent pas qui gèrera et donc ce n'est pas un projet mais bien une idée. Le Municipal rajoute qu'il fallait avoir un projet il y a 5 ans et pas aujourd'hui. Le temps pour aboutir est très long.

Un commissaire demande si la commune a une idée où trouver l'argent pour couvrir les frais supplémentaires qui sont de plus 700'000 CHF ?

Le Municipal répond qu'une place d'accueil coûte 18'000 CHF par an par enfant. Il espère trouver l'argent dans la réforme de la péréquation du canton, mais il ne souhaite pas une augmentation d'impôts. Ce sont les ressources qui sont mal réparties, donc il faut se battre.

Un commissaire ajoute que notre pays dans l'OCDE est celui qui contribue le moins, 0.2% du PIB, au financement de l'accueil de jour. C'est aussi un problème cantonal. Il ne faut pas négliger l'aspect des retombées économiques d'une place de garderie. Car sur un franc investit, il y a forcément un retour financier/fiscal de par le fait que cela permet à des gens de travailler et donc de payer des impôts. D'autre part, la socialisation précoce, particulièrement pour les familles précarisées ou dont la langue n'est pas le français, permet des économies de mesures sociales sur le long terme.

Un commissaire demande s'il y a une garantie de Nestlé que si nous sortons du réseau REVE, ils restent dans le réseau ?

La Cheffe de service dit que Nestlé participe en tant qu'employeur au déficit. Ils reconnaissent l'utilité du réseau et ont contribué avec 400'000 CHF (sur un budget de 30 millions de Francs) au développement du réseau. Plus précisément à la rénovation.

- Discussion ensuite entre les commissaires -

Un commissaire s'inquiète de la relation avec les communes avoisinantes si Vevey sort du réseau. Il est important de garder de bonnes relations. Donc laisser la porte ouverte au réseau. Il ne faut pas que Vevey soit le méchant dans cette histoire.

Un autre commissaire est d'accord pour réfléchir à mettre sous pression les membres du réseau.

Autre réflexion d'un commissaire : il ne comprend pas pourquoi la Présidente du conseil communal a déterminé que 7 commissaires étaient nécessaires, et non 13, pour une commission d'une telle importance.

Un commissaire ajoute qu'il faut amender ce préavis dans les conclusions car on peut ouvrir provisoirement et très rapidement des places. On le voit avec le transfert envisagé dans des pavillons provisoires à Vevey lors des rénovations prévues. Alors si les conseils communaux de ces communes acceptent des préavis qui prouvent leurs engagements dans le développement de la structure, on peut revenir sur la résiliation de la convention et renégocier à nouveau l'intégration dans le réseau.

Un commissaire formule les deux amendements :

- que les communes garantissent d'ici au 31.12.2021 l'ouverture de 70 places d'accueil enfants sur les territoires de Corseaux, Jongny, Corsier et Chardonne pour août 2022
- que le taux de participation parentale soit maintenu à 30% les prochaines trois années

Vote de la commission sur les amendements

Ces amendements sont votés tels quels. Acceptation à l'UNANIMITE.

Vote de la commission sur le préavis avec les amendements

Le préavis avec amendements est accepté à 6 voix POUR et 1 ABSTENTION.

Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de Vevey

- VU** le préavis n° 23/2021 du 17 mai 2021, concernant « Pour une sortie de la Ville de Vevey du réseau REVE dès le 01.01.2022 et création de son propre réseau d'accueil de jour des enfants. Demande d'un crédit de 50'000 CHF TTC pour exécuter toutes les démarches liées à la création d'un nouveau réseau veveysan d'accueil de jour des enfants »
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre de jour

d é c i d e

1. D'autoriser la Ville de Vevey à sortir du Réseau REVE pour le 31.12.2021 ;
2. De charger la Municipalité d notifier cette décision au Comité de l'ARAS Riviera et au Conseil du Réseau REVE avant le 30.06.2021 ;
3. De valider le principe de la création d'un réseau veveysan d'accueil de jour des enfants qui fera l'objet d'un projet à soumettre au Conseil communale dans le 2^e semestre 2021 ;
4. D'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de 50'000 CHF TTC pour exécuter les démarches liées aux décisions ci-dessus.

Avec l'amendement suivant :

5. Que la Ville de Vevey sursoie à cette décision si les membres du Réseau REVE :
 - garantissent d'ici au 31.12.2021 l'ouverture de 70 places d'accueil enfants sur les territoires de Corseaux, Jongny, Corsier et Chardonne pour août 2022
 - que le taux de participation parentale soit maintenu à 30% les 3 prochaines années.

Demande d'un commissaire pour une séance supplémentaire pour rencontrer les signataires de la lettre

Le même soir, un courriel d'un commissaire parvient aux membres. Il demande de rentrer en matière sur la lettre signée par le syndic de Chardonne, M. Fabrice Neyroud, le syndic de Corseaux, M. Christian Minacci, la syndique de Corsier-sur-Vevey, Mme Arianne Rouge, le vice-syndic de Jongny, M. Jean-Luc Sansonnens et le syndic de Tour-de-Peilz, M. Alain Grangier.

Le commissaire souhaite entendre « l'autre côté », avoir leur écho dans cette affaire. Il souhaite les rencontrer dans une séance supplémentaire. La majorité de la commission est favorable à cette deuxième séance.

Après avoir contacté les Affaires Communales de l'État de Vaud, la juriste Mme Werli confirme qu'une commission peut encore siéger, tant que le rapport n'est pas approuvé et signé. L'article 44 de RCC indique « après consultation de la Municipalité, la commission peut entendre des tiers. »

Une invitation est envoyée le vendredi matin aux commissaires et à la Municipalité de Vevey pour une 2^e séance le mardi 1^{er} juin à 7h00 du matin dans la salle du Conseil communal. Une demande d'invitation est également envoyée à la secrétaire municipale de Corseaux pour demander la possibilité de présence des signataires de la lettre à cette nouvelle date de séance. Mme Pilloud répond rapidement positivement. Les commissaires aussi. La municipalité de Vevey également.

Notre première secrétaire du Greffe, Mme Perrin, nous a fait parvenir le lundi, 31 mai fin de journée, un document de 12 pages, produit par la Cheffe de service, lequel regroupe des extraits de PV des différentes séances du réseau REVE et des décisions municipales concernant ce sujet depuis 2016. Ce document ne sera pas annexé à ce rapport en raison de la confidentialité de certains documents.

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier le rapport-préavis n° 23/2021 s'est réunie une deuxième fois, le mardi 1^{er} juin à 7h00 du matin à la salle du Conseil Communale.

Elle était composée des Messieurs et Madame :

Laurent Lavanchy	DA (remplace Marc Bertholet)
Karim El Khalifa	Les Verts
Vincent Matthys	PS
Christophe Ming	PLR
Jean-Marc Roduit	PDC
Bastien Schobinger	UDC
Sarah Dohr	VL, présidente-rapporteur

La municipalité était représentée par notre Municipale, Yvan Luccarini, accompagné de sa Cheffe de service DJEFS Mme Manon Fawer (DJEFS) et le responsable secteur Famille, M. Alexandre Tangerini.

Les signataires de la lettre ont été représentés comme suit :

Mme Arianne Rouge, Syndique de Corsier

M. Fabrice Neyroud, Syndic de Chardonne

M. Minacci, Syndic de Corseaux

M. Jean-Luc Sansonnens, Vice-syndic de Jongny

M. Olivier Waelchli, Vice-syndic de La Tour-de-Peilz et président ad intérim du réseau REVE

La présidente ouvre la séance en souhaitant la bienvenue et en remerciant toutes les personnes présentes d'être venues si tôt. C'est séance a pour but d'entendre les positions des signataires de la lettre et que les commissaires puissent poser des questions. Les présentations sont faites.

Un signataire de la lettre prend la parole en premier et informe qu'il ne va pas s'exprimer sur la lettre puisqu'il n'a pas participé à sa rédaction, mais qu'il est content d'être là pour faire part de la position de Chardonne suite à la réunion qui s'est tenu le 17 mars en présence de M. Luccarini. Les exigences et points qui ont été soulevés par Vevey à cette séance, Chardonne y adhère, et il a souligné dans cette séance qu'ils n'étaient pas favorables à changer la grille tarifaire. Cet avis n'a pas changé depuis le 17 mars et il témoigne de sa surprise d'apprendre la volonté de Vevey de quitter le réseau REVE.

Un signataire de la lettre prend la parole et exprime sa gratitude d'être présent ici et d'avoir la possibilité de répondre aux questions.

Un signataire de la lettre prend la parole et confirme qu'il est à l'origine de la lettre. Il dit que premièrement, ils se sont concertés entre les syndicats puisque cette décision unilatérale de la Municipalité de Vevey de sortir du réseau REVE les a choqués de par la méthode. Ils aimeraient dire en tant que syndicats qu'ils sont attachés à cette région, à toute une série de collaborations intercommunales qui existent depuis près de 30 ans. Recevoir un communiqué de presse d'une façon unilatérale en donnant un délai de 6 mois, les a mis dans une situation d'urgence. Ce n'était pas du tout annoncé dans les dernières séances du réseau REVE. Il y a eu plusieurs séances, notamment une avec les financeurs et à aucun moment le statu quo n'a été remis en cause. C'est cette façon unilatérale de travailler, sans

concertation avec les autres communes, qui est critiquée, d'autant plus qu'elle peut avoir des risques énormes à tous les niveaux. Il y a déjà des réactions au sein de la commune et même dans d'autres communes qui ne sont pas concernées par le réseau REVE. Toutes disent que si l'on veut travailler de cette façon-là, d'autres collaborations intercommunales risquent d'exploser. Le signataire de la lettre explique qu'il aimerait que la commission soit consciente que les décisions qu'elle va prendre peuvent engendrer d'autres réactions. Le désir du statu quo a été confirmé à maintes reprises. Un moratoire est un moratoire, il n'y a pas de décision définitive mais cela signifie que les membres d'un réseau travaillent ensemble pour trouver une solution et que si aucune solution se dessine, une dénonciation peut alors s'expliquer. Les décisions reviennent à chaque municipalité. C'est le collège municipal qui décide, pas le syndic seul.

Un signataire de la lettre explique que tout le monde, et surtout le Président du réseau ad intérim (depuis le départ de M. Girardin, il y a 4 ans), est conscient de l'évolution de la situation et que l'attente pour une place dans les structures est trop longue et qu'il faut faire quelque chose. Des recherches ont été faites et ont été présentées au réseau. Notamment à Corseaux avec un plan d'affectation en cours mais avec des oppositions, dont on connaît les problèmes. Chardonne, Jongny et Corsier ont aussi des projets envisagés mais qui prennent évidemment du temps.

Le réseau a construit et a financé un certain nombre de places. La localisation des places n'est pas un critère important. Il n'a jamais été mis en cause. Par ailleurs, il n'a jamais été dit que les communes doivent construire des places sur leurs territoires. Par ailleurs, il a été question d'élargir les critères d'accueil pour les jours où il y a moins de fréquentation et évidemment tout le monde est d'accord.

Un signataire de la lettre souligne encore une fois que ce préavis, qui survient à la fin d'une législature, peut mettre à mal la cohésion intercommunale et met certaines communes dans une situation critique. Il demande donc la non-entrée en matière sur ce préavis et s'engage à mandater le réseau REVE pour qu'il vienne devant les municipalités avec des propositions. Soit on continue sur le système actuel, soit on amende le système et on reste et on apporte des modifications, soit Vevey sort du réseau et le réseau n'a plus de cohésion suffisante pour exister. Le souhaite que les communes du cercle ont, c'est d'avoir suffisamment de temps pour s'organiser pour que les parents ne se retrouvent pas dans une position critique.

Un signataire de la lettre reprend et ajoute qu'en 2017/18, Chardonne a proposé une crèche avec une vingtaine de places mais elle a été refusée par le réseau parce qu'elle mettait en péril l'accueil Les Écureuils. Et donc il y avait, à l'époque, un moratoire sur la construction. Il attire l'attention sur le fait que la crise s'est accentuée lors de la fermeture des Petits Pois.

Le vote sur l'augmentation de la participation des parents à 33.3% a été voté déjà en 2019 et il peut toujours y avoir un autre vote, avec les futurs membres du réseau, qui peut invalider cette décision. Le préavis parle beaucoup cet aspect, mais ce n'est pas le seul problème qu'il y a.

Un commissaire intervient en disant que la pression de la liste d'attente existe déjà depuis très longtemps puisque quand il a cherché une place pour son premier fils, qui a 13 ans, il y avait déjà une attente de 18 mois. Il souhaite que notre Municipal s'exprime sur la sortie des enfants des communes du cercle qui a été réfléchi.

Notre Municipal revient sur le fait que les problèmes n'existent pas depuis cette séance du 17 mars. Depuis 2016, on trouve des notes dans les PV qui témoignent des tensions. La convention a été dénoncée par la commune en 2019 ce qui a donné lieu à un moratoire. Vevey n'a pas été d'accord de prolonger le moratoire car le prolonger revient à accepter la volonté d'augmenter à 33% la participation familiale.

Quant aux perspectives de développement, l'étonnement persiste dans le constat qu'il y a trop peu de projets concrets. Si on remonte l'historique, il s'avère que depuis 2016 aucun des projets ne s'est réalisé.

Que les communes puissent développer des quartiers pour des habitations mais pas pour développer une structure d'accueil, c'est questionable. Il ne se peut pas que ce soit Vevey seul qui prenne le risque d'investissement et le risque d'exploitation. Les mesures à prendre doivent être équilibrées.

Vevey sortira progressivement du réseau, d'ici à 2025, et pour arriver à un délai d'attente raisonnable, en dessous de 12 mois, on devrait encore construire une structure de 44 places, en plus de la sortie du réseau. Les structures de Le Tour-de-Peilz répondent à l'attente de la population, puisqu'ils ont développé suffisamment de structures. Pour les communes du cercle, il existe la garderie « Les Écureuils » à Mont-sur-Coriser qui répond à la moitié des besoins des communes. Mais il faut construire une structure d'une cinquantaine de places. Chaque commune doit donc développer son réseau. Le premier effet, suite à la sortie, sera en été 2022. Jusque-là, pas de changement.

Le représentant de Jongny explique que la commune de Jongny a construit trois petits immeubles avec 17 appartements. S'il se souvient bien des chiffres, il n'y a que trois enfants à placer dans le réseau. Mais pour construire, ce n'est pas très facile. Depuis 6 ans, Jongny travaille sur un plan d'affection qui est aujourd'hui déposé au canton et ils attendent leur retour. La seule chose qu'on pourra faire et d'établir des pavillons provisoires. Mais il faudrait voir avec le Canton s'il est d'accord.

Le représentant de la Tour-de-Peilz, explique la situation s'est un peu détendue dans sa commune. Une fondation gère les garderies en accueil collectif et lors de dernière Conseil de la fondation pour approuver les comptes 2020, la problématique de manque de place a été abordée. Il rappelle que dans le cadre de la reconnaissance du réseau au niveau de la FAJE en 2019, la reconnaissance qui va de 2020 à 2025, le plan de développement du réseau a prévu 46 places.

Il revient sur les tensions dans le réseau qui existent depuis 5 ans où le réseau a clairement de la peine à faire avancer les choses. Lors de la séance du 17 mars dernier, de facto, la prolongation du moratoire paraissait normale.

Un commissaire aimerait connaître plus précisément les engagements des communes. Quelles sont vos propositions ?

Un signataire de la lettre répond que dans un réseau, on décide tous ensemble du développement ; c'est pourquoi ce n'est ni aux communes signataires de la lettre, ni à Vevey d'imposer une vision, mais bien au réseau de faire des propositions. Le Conseil du réseau REVE doit, à la fin de l'année et c'est là l'engagement, proposer une solution définitive. Cette solution définitive n'était pas demandée par quiconque avant la décision de la Municipalité de Vevey. Il n'y avait pas une demande formelle pour construire des places dans les communes du Cercle. Il y a un souci qui est partagé au sein du réseau depuis des années et ces constructions pourraient se faire très bien à Vevey ou à La Tour-de-Peilz. Les membres du réseau doivent être capables à proposer une solution et de prendre une décision. Ce qui a été fait en 2019 et qui a provoqué le moratoire pour que les choses se calment et qu'il y ait des propositions. Il n'y a pas eu des décisions claires, tranchées et définitives par le Conseil du réseau. Et il n'y a pas eu non plus des demandes dans ce sens. L'engagement est donc, que le réseau vient avec des scénarios devant les Communes. Les Municipalités décideront si elles restent dans un réseau ou, d'une façon unanime, décideront de casser le réseau. Dans ce cas, le réseau doit indiquer comment gérer le futur.

Les Syndics présents aujourd'hui ne le sont pas sur décision de leur Municipalité, mais bien pour répondre aux conséquences que le préavis pourrait avoir à tous les niveaux.

Un commissaire demande le rôle exact des financeurs car dans le préavis, on nous confirme que Nestlé restera un partenaire de Vevey. Il aimerait savoir si des discussions ont été menées avec Nestlé ; Nestlé resterait-il un partenaire des différents réseaux ?

Un signataire de la lettre répond que le rôle des financeurs est de prendre en charge le déficit aux fonctions de la consommation. Un coût moyen qui est facturé. Nestlé est un partenaire comme un autre et fait partie du réseau. Tant qu'ils ne démissionneront pas, il reste intégré. C'est à Nestlé de décider comment ils souhaitent collaborer. Monsieur Olivier Commend qui représente Nestlé dans le réseau, a été informé. Les montants qui sont indiqués dans le préavis sont les montants exacts.

Un commissaire pose la question des solutions de développement et il aimerait connaître les lieux et le nombre de places.

Le représentant de Corseaux annonce qu'un projet de 88 places, 2 x 44 places, sur les parcelles de l'utilité public qui est en bas du Clos de Chatonneyre, où il est prévu également un EMS. Le plan d'affection sera déposé au Conseil début d'octobre. Il précise que sur la mise en enquête de ce plan d'affection, sur 2300 habitants, il y a eu 230 oppositions. Dès le dépôt au Conseil, la Municipalité demandera un référendum spontané pour que la population décide de son sort. Si tout se passe bien, il se passera trois ans pour envisager d'avoir les 88 places.

Il insiste pour dire que les Syndics sont présents pour témoigner de la collégialité et de la collaboration intercommunale, avec son corollaire de décisions à prendre ensemble. Et si un collègue décide de partir, il avertit suffisamment tôt. Aujourd'hui, Vevey prend le risque politique de casser les collaborations intercommunales. On est tous d'accord qu'il manque des places. Mais de là à casser cette collaboration intercommunale, c'est dangereux. On est en train de discuter d'une nouvelle clé de répartition de l'ASR. Nous les petites communes, nous avons peu de prestations. Elles participent au fond culturel sans pour autant avoir de théâtre.

La portée politique d'une telle décision et les discussions plus techniques doivent se faire au sein du réseau et c'est celui-ci de proposer. Ce n'est pas à un membre d'imposer sa vision et sa solution.

Notre Municipal répond que Vevey n'impose pas sa solution. Les discussions ont eu lieu. Le 26 octobre 2020, il a reçu le mandat de la Municipalité de mener ces négociations. Depuis, toutes les discussions se sont faites au nom de la Municipalité, adressées aux Municipalités. Le travail doit se faire en Municipalité et il n'est pas d'accord qu'on dise que c'est une décision unilatérale. Les informations ont bien dû circuler au sein des Municipalités, du fait des communications et autres PV qui sont systématiquement transmis aux Greffes municipaux des Communes.

Sur la question de l'intercommunalité, il est clair que ce travail est très important. Mais pas à tout prix et pas forcément dans tous les domaines. Il y a des désaccords comme sur la question du futur marché à La Tour-de-Peilz, sans que Vevey ne soit consulté. Mais Vevey ne va pas prendre des mesures de rétorsion. Autre exemple : la Commune de St-Légier ne souhaite pas la prolongation d'une ligne de bus jusqu'à la place de marché et de ce fait, Vevey doit trouver un financement seul. Notre Municipal trouve spécial de mélanger tous les sujets et d'entendre des choses que l'on peut assimiler à des menaces.

Le représentant Chardonne rebondit sur la question des projets en cours. Il précise que sa commune a un projet de 44 places qui a été validé lors du dernier Conseil du réseau REVE, en mai. Sa concrétisation pourrait prendre 2 ans car le plan d'affection doit encore être validé par le Canton, le bâtiment concerné se trouvant dans une « zone blanche ».

Pour lui, il y a dû y avoir un malentendu lors de la réunion des financeurs du 17 mars ; il n'y a pas eu d'appel au stop du côté de Vevey, mais au contraire, l'impression que tout le monde était d'accord de poursuivre avec le moratoire.

Un signataire de la lettre s'adresse au Municipale de Vevey en reprenant des notes de PV de la séance du 17 mars. Il en lit les conclusions : « les membres financeurs présents expriment à Yvan Luccarini leur volonté de 1) maintenir l'existence du réseau statu quo, notamment en terme de la participation parentale à 30%, de 2) diminuer le temps d'attente et 3) développer les places au sein du réseau notamment via des projets évoqués des Communes des cercles et 4) élargir les critères d'accueil pour les jours où il y a moins de fréquentation ».

Si ce n'est pas une position claire du groupe des financeurs, il dit ne plus savoir à quoi les PV servent.

Pour notre Municipal, la prolongation du moratoire n'apporte aucune clarification quant à la volonté des partenaires de ne pas augmenter la participation des familles à 33%, à terme. Il n'y a pas accord sur la grille tarifaire et donc pas de volonté de surseoir à cette décision.

Il attire également l'attention sur le fait que les séances avec les financeurs ne sont pas d'ordre décisionnel et qu'il n'y a pas de PV de ces séances, mais uniquement des notes.

Un commissaire relève qu'il y a des incompréhensions des deux côtés. On se retrouve devant un moratoire qu'il qualifie de « mou » et aimerait savoir comment s'en sortir ? Est-ce que les Communes peuvent garantir que d'ici à la fin de l'année, elles peuvent venir avec garanties quant à l'ouverture de places dans des structures provisoires déjà ? Est-ce qu'il est possible de rédiger une feuille de route avec lesdits projets ?

Un signataire de la lettre rappelle que la présente commission se trouve devant des syndicats qui ont exprimé leur position dans une lettre signée par eux et non la Municipalité. Ils ne peuvent donc engager leur Municipalité. Ils s'engagent par contre aujourd'hui à faire travailler leurs collègues Municipaux sur ces projets et à mandater le bureau du réseau REVE pour que celui-ci vienne rapidement avec des options pour que des décisions puissent être prises.

Pour des signataires de la lettre, les propos tenus par notre Municipal quant à la poursuite ou non du moratoire, n'ont pas été compris comme menant à la dénonciation de la convention. Si cela avait été le cas, il y aurait dû y avoir vote. C'est une étape qui manque dans le processus.

Concernant la demande d'une feuille de route, oui, il y a une volonté de créer des places de la part de tous les partenaires. En 18 mois, on peut effectivement ouvrir une structure provisoire. La Tour-de-Peilz a une vingtaine de place sur le terrain des Terreaux dans des pavillons provisoire qui sont disponibles l'été prochain. C'est à la nouvelle Municipalité d'en discuter. A noter que la sortie de Vevey du réseau a été discutée dans la Municipalité de La Tour-de-Peilz et le réseau continuera à exister avec les 4 Communes et Nestlé et ce, pour encore une année. La suite sera dans la responsabilité de la nouvelle Municipalité. La seule chose qui est claire c'est que La Tour-de-Peilz est d'accord de prolonger le moratoire, tout en souhaitant que la participation familiale passe à 33%, ce qui est de facto, semble-t-il, déjà appliqué. Si Vevey sort du réseau, La Tour-de-Peilz atteindra un 34% dans le préscolaire et un 37% parascolaire, en fonction des salaires.

Un commissaire demande pourquoi le réseau a décidé d'engager un.e secrétaire générale ?

Le Président du réseau explique que cela fait partie des premiers articles de la convention, au niveau gouvernance. Ce n'est pas un problème en soi que Vevey gère. C'est par contre compliqué au niveau de la collaboration entre les services de Vevey et le réseau. Un.e secrétaire générale permettrait de faciliter les relations fonctionnelles, notamment dans la production des statistiques à l'attention du canton et des partenaires.

Un commissaire demande si le réseau n'a pas un intérêt à développer la structure des mamans de jour ?

La Tour-de-Peilz qui gère le réseau des mamans de jours se voit confronter à des différentes problématiques, mais la volonté de maintenir et de développer ce service à la population est bien là.

Pour notre Municipal, les exigences, reconnaissance et valorisation du travail est difficile. Le cadre légal est devenu contraignant. En plus, les parents ne se tournent pas facilement vers les mamans de jour et privilégient les structures d'accueil. Et il y a cet arrêté du tribunal fédéral où une maman de jour à Renens a dû arrêter son travail pour nuisance sonore. Ça n'aide pas à la cause. Il ajoute que le nombre de mamans de jour a baissé de 86 à 65.

Pour le représentant de La Tour-de Peilz, une meilleure rémunération des mamans de jour aidera peut-être à rendre ce travail plus attractif.

La séance est levée à 8h15 et les syndics sont remerciés pour s'être déplacés.

Une discussion en suit, mais très vite la décision est prise par la commission de se revoir le lendemain soir, mercredi, le **2 juin à 19h30 à la Salle de Conseil Communale** pour discuter et approfondir sur ce qui a été dit aujourd'hui.

La séance se termine officiellement à 8h30.

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier le rapport-préavis n° 23/2021 s'est réunie une troisième fois, le mercredi, 2 juin à 19h50 à la salle du Conseil Communale.

Elle était composée des Messieurs et Madame :

Marc Bertholet	DA
Karim El Khalifa	Les Verts
Vincent Matthys	PS
Christophe Ming	PLR
Jean-Marc Roduit	PDC
Bastien Schobinger	UDC
Sarah Dohr	VL, présidente-rapporteur

La municipalité était représentée par notre Municipale Yvan Luccarini accompagné de sa cheffe de service DJEFS Mme Manon Fawer (DJEFS).

La séance est ouverte par la Présidente de la Commission qui remercie tout le monde de leurs présences. Les questions sont ouvertes.

Un commissaire demande le coût précis d'une place pour un enfant par an.

La Cheffe de service explique que le coût de la structure d'accueil pour une place et non pour un enfant, est entre 36'000 CHF et 38'000 CHF par an.

Le commissaire poursuit avec la question si on peut chiffrer le coût sur une année pour une maman de jour.

La Cheffe de service répond que oui, on peut le faire. Mais que ce chiffre n'existe pas pour l'instant. Et ce coût est nettement moins cher qu'une place dans la structure.

Un commissaire demande si les Communes du Cercle auraient fait leur travail et si on souhaite de- engorger le réseau, il manque combien de places ? Et la deuxième question se base sur les dires de la séance précédente, qu'il est possible de créer des places provisoires en 6 mois. Le commissaire précise qu'il a des recherches et qu'il a trouvé une Commune – Conthey – qui a voté le crédit en décembre et la garderie a ouvert en août. Les Communes avoisinantes peuvent donc créer des places provisoires à une année ?

La Cheffe de service explique qu'en 2018, la FAJE a exigé un dépôt d'un dossier de reconnaissance pour le renouvellement du réseau REVE avec un plan de développement. Dans le cadre de ce renouvellement, si on voulait maintenir le taux de couverture, il fallait créer 44 places avant 2025. Depuis lors, il y a eu une augmentation de la pression sur la liste d'attente et aujourd'hui, ce sont 70 places qu'il faudrait construire.

Le Municipal ajoute que si Vevey sort du réseau REVE, on récupéra une cinquantaine de places et avec une nouvelle structure de 44 places, on descendrait l'attente à 12 mois.

La Cheffe de service reprend pour répondre sur la faisabilité de créer une structure provisoire et dit que c'est uniquement une volonté politique. Si la politique donne les moyens, c'est tout à fait faisable.

Un commissaire demande s'il est facile de recruter suffisamment de personnel ?

La Cheffe de service répond que l'OAJE, autorité de surveillance, donne les normes pour créer une structure : les m2 nécessaires et notamment le type de formation des employés. Aujourd'hui, il y a une grande mobilité et Vevey n'a jamais été en difficulté de trouver du personnel formé.

Un commissaire soulève que nous n'avons pas reçu le document, sur lequel les Syndics se sont basés pour parler des décisions sur un statu quo du 17 mars.

Le Municipal dit qu'il faut s'adresser directement au président du réseau pour l'obtenir. Et ajout que ces séances des partenaires financeurs n'ont pas une portée statutaire. Et dans ces séances informelles, il n'y a pas de PV, mais uniquement des notes. Ces notes, dont on a fait allusion lors de la séance avec les syndics, se base sur les notes dudit Président.

Le commissaire revient sur le fait que dans les notes, pourquoi notre Municipal n'a pas fait stipuler que les financeurs ont demandé un statu quo sur l'augmentation à 33% de la participation parentale.

Le Municipal répète que Vevey n'a pas souhaité de prolonger le moratoire parce que la poursuite du moratoire, c'était prendre acte que les Communes du Cercle, souhaitaient à terme, une augmentation du taux. Le fait qu'ils demandaient un statu quo et la poursuite du moratoire, c'était une raison supplémentaire de prendre acte qu'il n'y avait pas des accords.

La Cheffe de service rajoute par rapport au moratoire, que dans le PV de mai 2020, il n'a pas été décidé formel de reporter le moratoire. Ce n'a pas été validé, il n'y a pas eu de vote et ce moratoire a été tacitement prolongé.

Le Municipal reprend et dit qu'au final, c'est quoi le statu quo ? C'est de prolonger le moratoire, 18 mois d'attente et pas développement de la structure. La situation ne changera pas.

Un commissaire revient sur les propos du représentant de La Tour-de-Peilz et les pavillons libérés pour l'été 2022.

La Cheffe de service explique que ces cabanons sont en fait des conteneurs de 55m2 et que la FAJE n'acceptera jamais ces installations comme garderies. En plus, avoir des places supplémentaires à La Tour-de-Peilz n'est pas idéal puisque le déplacement des parents pour amener les enfants dans la crèche à La Tour-de-Peilz va augmenter le trafic.

Un commissaire fait remarquer que les syndics avaient une attitude arrogante. Quand un Syndic dit qu'ils vont mandater le réseau pour créer des places, c'est aux Communes de créer l'infrastructure et au réseau de gérer les salaires, employés etc. ?

La Cheffe de service répond que son service gère uniquement les subventions. C'est-à-dire qu'on demande les subventions à la FAJE sur base des comptes des exploitations. Ces subventions sont gérées avec l'aide d'un logiciel qui s'appelle INTERFAJE. Donc dans le réseau REVE, il y a les exploitations parce qu'ils ont la responsabilité de l'expertise technique professionnel qui donnent des informations.

Le Municipal reprend et ajoute que le réseau n'a pas de personnalité juridique. De ce fait, il ne peut pas s'engager dans les baux à loyers ou un employé et ne peut pas contracter un crédit. Le réseau n'est pas une association, ni une fondation, mais tout simplement une entente sur une politique familiale commune qui est piloté par un bureau et un conseil.

Un commissaire explique qu'il a lu les préavis des Communes et qu'il a découvert qu'à un moment, elles ont discuté d'intégrer la structure ONDINE dans le réseau REVE et qu'il a été décidé de ne pas intégrer

ONDINE dans le réseau REVE car aujourd'hui, les parents contribuent la hauteur de 50% et si on intègre le réseau, les parents paieront moins et les Communes plus.

Le Municipal précise que cela concerne le parascolaire, chacun est un peu libre de déterminer la tarification. La FAJE autorise cette pratique dans le parascolaire, mais l'interdit dans le préscolaire.

Précisions : ONDINE est une structure qui regroupe les Communes Jongny, Chardonne, Corsier et Corseaux se sont réunis pour une structure UAP. Le préavis date de 2017/18.

Un commissaire s'inquiète qu'avec cette décision de sortir du réseau, on ouvre une boîte de Pandore et que les Communes sortent la calculatrice pour embêter dans d'autres travaux intercommunaux.

Le Municipal défend le fait qu'il ne faut pas laisser mener et dicter la politique familiale par le Cercle.

Un commissaire demande pourquoi les Communes sont capables de travailler sur plein d'autres sujets mais que sur ce sujet, il y a une telle divergence ?

Un commissaire fait remarquer que la menace des Syndics de mettre en jeu la collaboration intercommunale dans d'autres domaines, n'était pas très intelligente. Car si on allait dans les détails, comme par exemple ASR, on pourra très bien s'imaginer de refacturer les interventions à un tarif un peu plus élevé. Comme par exemple aussi dans le domaine de la culture où on pourrait instaurer un tarif indigène. Donc prendre ces domaines intercommunaux qui sont le fruit d'une longue collaboration comme la SIGE et le CIEHL, en otage, est juste inacceptable.

Un commissaire relève que les 4 Communes du Cercle ont une population totale de 8'957 habitants (10'494 habitants d'après l'atlas statistique du canton de Vaud en 2020).

La présidente demande au Municipal et à la Cheffe de service si le document transmis aux commissaires par voie électronique le mardi soir, qui contient les extraits de notes et PV issus des séances avec le réseau, peut être annexé au rapport ?

Le Municipal répond qu'il y a deux statuts : les décisions municipales sont publiques mais ne sont pas très intéressantes pour le rapport. De l'autre, les PV du Conseil et du bureau REVE nécessitent l'approbation du Conseil REVE. Une demande est en cours, car un journaliste a fait la demande d'obtenir les PV du Conseil. Réponse reçu le 4 juin par courriel de la part de M. Luccarini : « Pour faire suite à notre échange à propos des extraits de PV que vous avez reçus dans le cadre des travaux de commission, je vous confirme que les membres du Conseil se sont prononcés favorablement à la transmission des PV du Conseil REVE (mais pas ceux du Bureau REVE). Ce document ne sera pas annexé à ce rapport.

Le Municipale et La Cheffe de service quittent la salle à 20h50.

- Discussion ensuite entre les commissaires -

Un commissaire dit ne pas comprendre comment on a pu en arriver là aujourd'hui, à quelques semaines de la fin de la législature. D'un côté, il y a un partenaire qui veut « casser » le réseau, de l'autre des Municipalités qui peinent à convaincre sur leurs engagements. De nouvelles Municipalités vont se mettre en place, avec de nouvelles impulsions du côté du réseau. Le présent calendrier questionne. Il trouve que le Conseil communal et la commission sont pris en otage. Il propose de ne pas rentrer en matière sur ce préavis. Ainsi, on laissera une année pour voir s'il y a un avenir pour ce réseau et si les communes concernées se mettent à bouger.

Un commissaire répond qu'il ne trouve le calendrier pas si mauvais que cela. On met ainsi les Municipalités actuelles devant leur incapacité et leur inaction ; finalement, ce sont elles les responsables de cette situation.

Pour un autre commissaire, ce n'est pas qu'à Vevey de trouver des terrains, de s'engager dans des baux à loyer, d'engager du personnel et de prendre les risques financiers. N'oublions pas qu'avec cette pandémie, c'est Vevey qui a assumé les RHT et qui a fait le travail pour les obtenir. Depuis dix ans, rien n'est fait de côté des Communes de Cercles, aucun investissement, aucun projet.

Un commissaire souligne que dans ce réseau, il y a d'un côté la commune de Vevey et ses services et de l'autre les clients, les autres communes, qui paient un service. Ce n'est pas équitable.

Un commissaire constate qu'il y a donc deux possibilités qui s'offrent à la commission : ne pas rentrer en matière ou amender le préavis.

Un commissaire estime que d'un point de vue politique, c'est intéressant et intelligent de maintenir le préavis pour en discuter au Conseil ; cela fait sens selon lui. Le débat peut ainsi se faire et la population en sera ainsi informée ; cela permet surtout d'aller de l'avant.

Un commissaire relève que le Conseil communal est là pour légiférer et qu'il a l'impression la présente commission est plus dans la cogestion, vu la teneur des débats. Le législatif a fait son travail et c'est au politique de faire le sien, au travers de la nouvelle Municipalité. Un argument de plus pour ne pas entrer en matière.

Un commissaire s'oppose complètement à cette idée car nous savons aujourd'hui que les difficultés pour développer le réseau ne datent pas d'hier. Pensons un moment aux familles en difficulté. Reporter la question à l'année prochaine, c'est encore faire souffrir des familles en recherche de places, une année de plus.

Un commissaire dit que la séance d'hier avec les Syndics a changé son avis. Il s'étonne de l'attitude de certains. Au lieu de venir avec des documents qui prouvent leur volonté de contribuer au développement de la structure REVE, ils n'ont fait part que d'intentions. Pour lui, il faut accepter ce préavis, avec un amendement pour laisser la porte ouverte au réseau, tout en mettant la pression sur les futures Municipalités.

La majorité de la commission est favorable à laisser une dernière porte ouverte aux futures Municipalités. Si rien de bouge dans les mois qui viennent, Vevey pourra alors sortir du réseau REVE sans qu'il y ait quelque chose à redire quant à l'annonce de la sortie et au timing.

A noter que renseignements pris, un amendement ne peut imposer un calendrier ou l'ouverture d'un nombre de places, par exemple.

Après le vote, la séance a été levée à 21h45.

Conclusions

Un commissaire formule l'amendement suivant :

De sursoir à cette décision si la Municipalité de Vevey obtient les garanties nécessaires quant à l'ouverture rapide de places d'accueil préscolaires dans les Communes du Cercle, sans augmentation de la participation parentale.

Vote de la commission sur la question de rentrer en matière ou non
5 voix POUR rentrer en matière, 1 voix CONTRE, 1 abstention

Vote de la commission sur l'amendement
L'amendement est voté tel que présenté. Acceptation avec 6 voix POUR, 1 voix CONTRE.

Vote de la commission sur le préavis avec les amendements
Le préavis avec amendement est accepté à 6 voix POUR et 1 CONTRE.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Vevey

- VU** le préavis n° 23/2021 du 17 mai 2021, concernant « Pour une sortie de la Ville de Vevey du réseau REVE dès le 01.01.2022 et création de son propre réseau d'accueil de jour des enfants. Demande d'un crédit de 50'000 CHF TTC pour exécuter toutes les démarches liées à la création d'un nouveau réseau veveysan d'accueil de jour des enfants »,
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre de jour,

d é c i d e

- 1) D'autoriser la Ville de Vevey à sortir du Réseau REVE pour le 31.12.2021 ;
- 2) De charger la Municipalité d notifier cette décision au Comité de l'ARAS Riviera et au Conseil du Réseau REVE avant le 30.06.2021 ;
- 3) De valider le principe de la création d'un réseau veveysan d'accueil de jour des enfants qui fera l'objet d'un projet à soumettre au Conseil communale dans le 2^e semestre 2021 ;
- 4) D'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de 50'000 CHF TTC pour exécuter les démarches liées aux décisions ci-dessus.

Avec l'amendement :

- 5) De sursoir à cette décision si la Municipalité de Vevey obtient les garanties nécessaires quant à l'ouverture rapide de places d'accueil préscolaires dans les Communes du Cercle, sans augmentation de la participation parentale.

Pour la commission, la Présidente-rapporteur
Sarah Dohr



Vevey, le 8 juin 2021

Vocabulaire :

- Parascolaire : accueil pédagogique accompagné qui complète l'enseignement scolaire. Il est fréquenté par des enfants dès l'âge de 4 ans et jusqu'à la fin de l'école obligatoire
- Préscolaire : L'accueil collectif préscolaire (0 à 4 ans)
- UAP : Unité d'accueil parascolaire

p.a. Municipalité
Rue du Village 4
1802 Corseaux

Municipalité
Hôtel de Ville
Rue du Lac 2
1800 Vevey

Affaire traitée par : Syndics

N/réf. : 70001 - CP

V/réf. :

Réseau REVE

Madame la Syndique,
Messieurs les Municipaux,

Les Municipalités des communes de la Tour de Peilz et du Cercle de Corsier ont appris avec stupeur votre décision du 17 mai dernier de quitter le réseau REVE, ceci sans concertation préalable et au mépris de toutes règles de communication entre communes collaborant pourtant depuis des années et sur de multiples sujets.

Elles rejettent catégoriquement les attaques sans fondement contre les communes du Cercle et tiennent à préciser les éléments ci-après.

Une réunion de tous les membres financeurs du réseau REVE a eu lieu le 17 mars dernier. Votre Municipal délégué M. Luccarini était présent. Les conclusions de cette séance étaient on ne peut plus claires, les membres financeurs présents exprimant à M. Luccarini leur volonté de :

- ⇒ Maintenir l'existence du réseau et le statu quo, notamment en termes de participation des parents (30%).
- ⇒ Étudier toutes mesures pour diminuer le temps d'attente.
- ⇒ Développer des places au sein du réseau, notamment via les projets évoqués dans cette séance par toutes les Communes du Cercle.
- ⇒ Élargir les critères d'accueil pour les jours où il y a le moins de fréquentation (par exemple mercredi et vendredi).

Les communes signataires de la présente s'engagent depuis des années à vos côtés dans le seul but d'offrir un réseau de qualité à leurs concitoyens. Les assises du réseau en 2018 avaient confirmé la nécessité de résoudre les problèmes récurrents de gouvernance et de renforcer le réseau par une nouvelle convention sur le modèle du SAI. Les divergences sur les questions de tarifications ont entraîné, en 2019, une dénonciation de la convention de votre part, sans négociation préalable. Devait-on y voir déjà une pratique courante de votre Municipalité ? Les autres membres financeurs vous ont alors proposé un moratoire que vous avez accepté et qui constitue la base de nos relations depuis lors.

Il n'a jamais été question d'une quelconque défaillance ou désintérêt des communes du Cercle d'offrir des places d'accueil. Celles-ci ont régulièrement informé le bureau du REVE des divers projets à l'étude sur leur territoire. Il est donc faux et déloyal de les accuser d'avoir « une vision purement financière, de n'offrir aucune place d'accueil depuis la constitution du réseau et n'ayant jamais manifesté la volonté d'en créer... »

Nos cinq communes, ainsi que les parents qui y sont domiciliés, contribuent par ailleurs de façon substantielle au financement du réseau et nous n'avons aucune intention de remettre ceci en cause.

A l'aube d'une nouvelle législature où les défis intercommunaux vont être nombreux, les Municipalités du Cercle de Corsier et de La Tour-de-Peilz tiennent à confirmer leur engagement à travailler collégalement et dans le respect de chacun à l'avenir de la Riviera.

Dans cet esprit, nous vous invitons à retirer votre préavis, ou si, malgré tout, le réseau devait exploser, à nous laisser du temps, ainsi qu'aux parents de la Riviera, pour gérer le divorce sans pénaliser inutilement les enfants.

·Veuillez agréer, Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, l'expression de notre parfaite considération.

POUR CHARDONNE
le syndic



Fabrice Neyroud

POUR CORSEAUX
le syndic



Christian Minacci

POUR CORSIER-SUR-VEVEY
la syndique

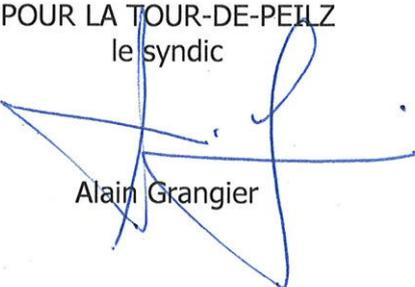


Arianne Rouge

POUR JONGNY
le vice-syndic


Jean-Luc Sansonnens

POUR LA TOUR-DE-PEILZ
le syndic


Alain Grangier

Copie par @ : Bureau REVE : Mme Céline Murisier, M. Hervé Liniger, M. Yvan Luccarini,
M. Olivier Waelchli, M. Gilbert Cavin, M. Patrick Michaux, M. Olivier Commend

Membres de la Commission ad hoc chargée de l'examen du préavis N° 23/2021
(Vevey)



Ville de Vevey
Direction de la jeunesse,
de l'éducation, de la famille
et des sports
Rue du Clos 9
1800 Vevey

Préavis 23/2021

**Pour une sortie de la Ville de Vevey du Réseau REVE
dès le 1er janvier 2022 et création de son propre
réseau d'accueil de jour des enfants.**

**Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 50'000.- TTC
pour exécuter toutes les démarches liées à la création
d'un nouveau réseau veveysan d'accueil de jour des enfants**

Commission ad hoc

26 mai 2021 à 19h00



Ville de Vevey
Direction de la jeunesse,
de l'éducation, de la famille
et des sports
Rue du Clos 9
1800 Vevey

Augmentation de la participation parentale à 33.3% et 36%

	Part parentale actuelle (~30%)	Part parentale 33.3%	Augmentation	Part parentale 36%	Augmentation
Familles veveysanes	2'160'494	2'326'170	165'676	2'476'828	316'334
Réseau REVE	4'981'487	5'368'213	386'726	5'781'487	800'000

Typologie	Parent 1	Parent 2	Revenu total	Nbr d'enfants	Niveau selon revenu
Famille A	6'500 CHF/mois	1'000 CHF/mois	7'500 CHF/mois	2	2
Famille B	6'500 CHF/mois	6'000 CHF/mois	12'500 CHF/mois	2	3
Famille C	11'000 CHF/mois	6'000 CHF/mois	17'000 CHF/mois	2	4

Coût du placement pour 2 enfants à 100%,	Actuellement (30-31-%) CHF/mois	Cible à 33.3 % CHF/mois	Augmentation en CHF par mois.	Variation
Famille A	1'540	1'352	-188	-12.2%
Famille B	2'299	2'860	+561	+24.4%
Famille C	3'696	4'627	+931	+25.2 %



Ville de Vevey
Direction de la jeunesse,
de l'éducation, de la famille
et des sports
Rue du Clos 9
1800 Vevey

Augmentation de la participation parentale à 33.3% et 36%

	Part parentale actuelle (~30%)	Part parentale 33.3%	Augmentation	Part parentale 36%	Augmentation
Familles veveysannes	2'160'494	2'326'170	165'676	2'476'828	316'334
Réseau REVE	4'981'487	5'368'213	386'726	5'781'487	800'000

30 à 33.3 %

- Augmentation pour les familles veveysannes : jusqu'à 25.2%
- Part de l'augmentation supportée par les familles veveysannes : 42.84%

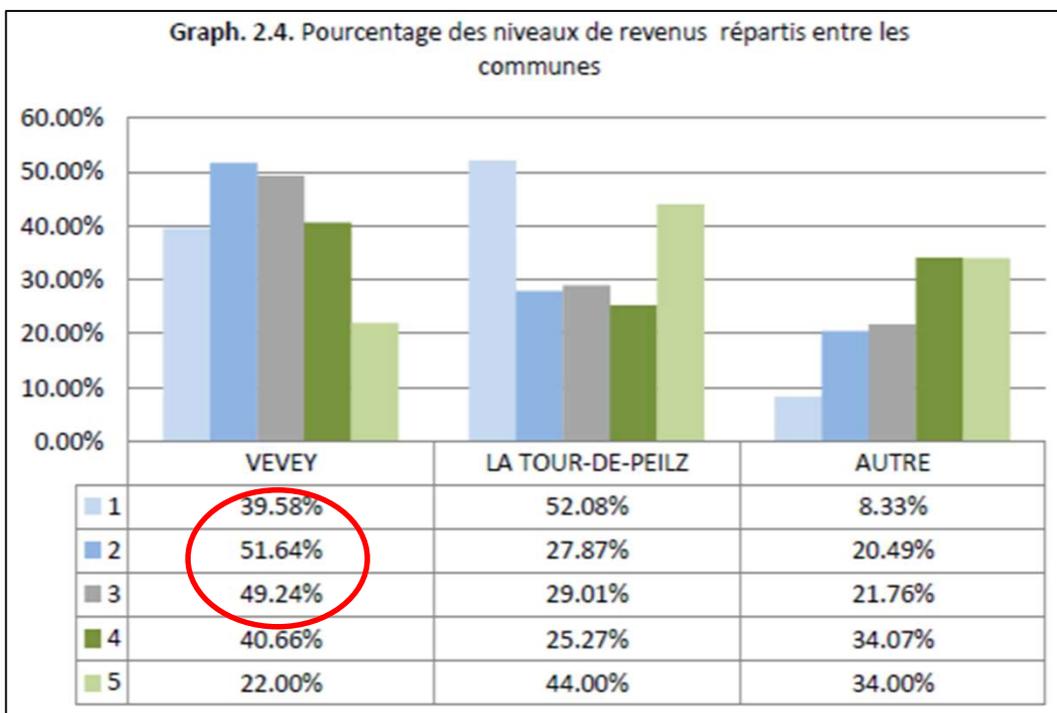
30 à 36%

- Part de l'augmentation supportée par les familles veveysannes : 39.54%



Structure socio-économique des familles

Niveau	Revenu mensuel CHF	Nombre d'enfants (695)
1	0 – 4'500	48
2	4'501 – 8'633	244
3	8'634 – 12'766	262
4	12'767 – 16'900	91
5	Plus de 16'901	50



Grande concentration de familles à revenus modérés à Vevey



Ville de Vevey
Direction de la jeunesse,
de l'éducation, de la famille
et des sports
Rue du Clos 9
1800 Vevey

Comparaison régionale et cantonale 2019

	REVE	REBSL	REME
Participation parentale	29%	34.69%	25-27%*
Participation visée	33.3-36%	40%	-

* Y compris parascolaire

Réseaux d'accueil Vaud :

Participation parentale moyenne (VD) : 41%

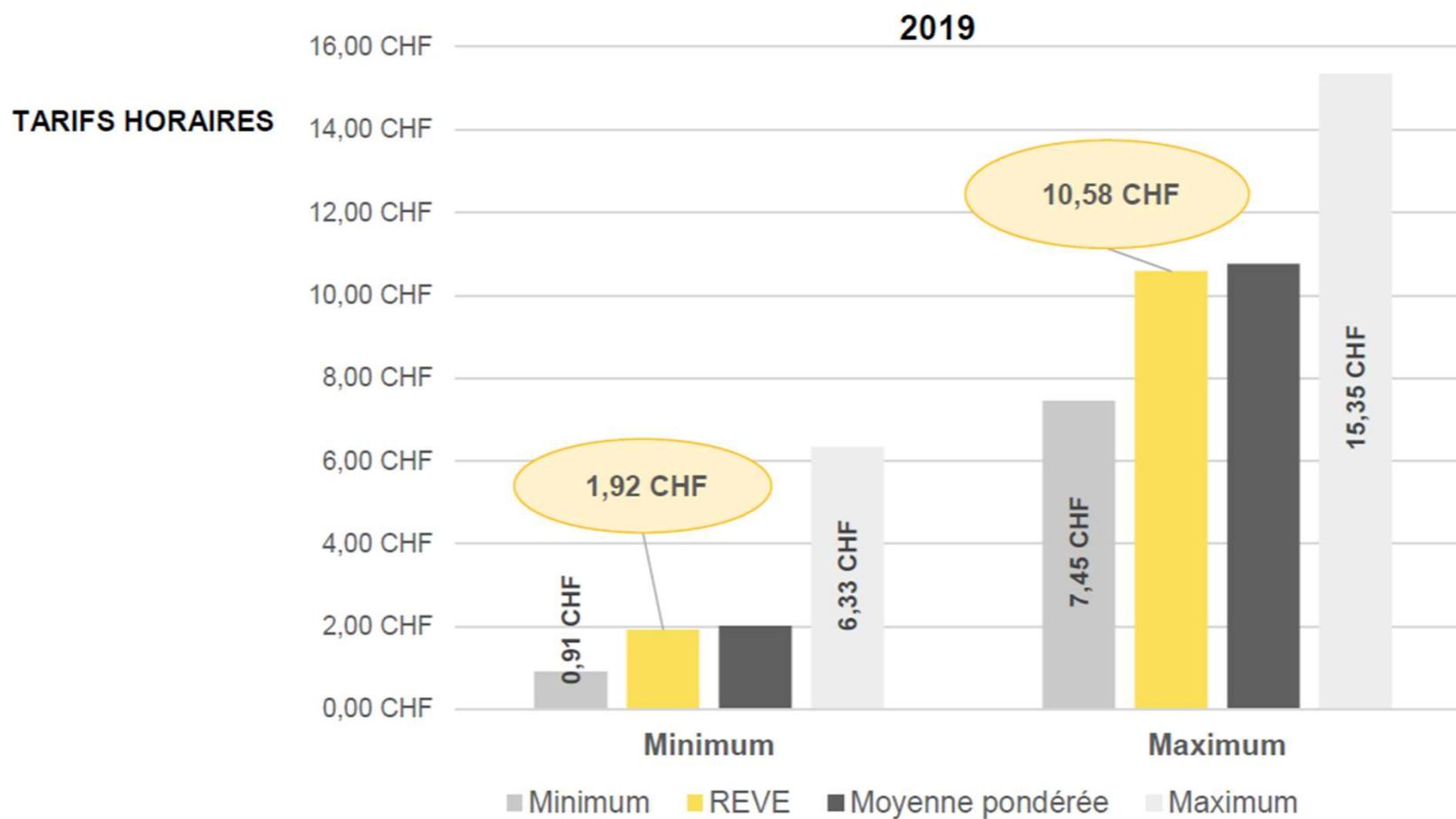
Participation parentale minimale (VD) : 19.76%

Participation parentale maximale (VD) : 56.9%



Comparaison cantonale 2019

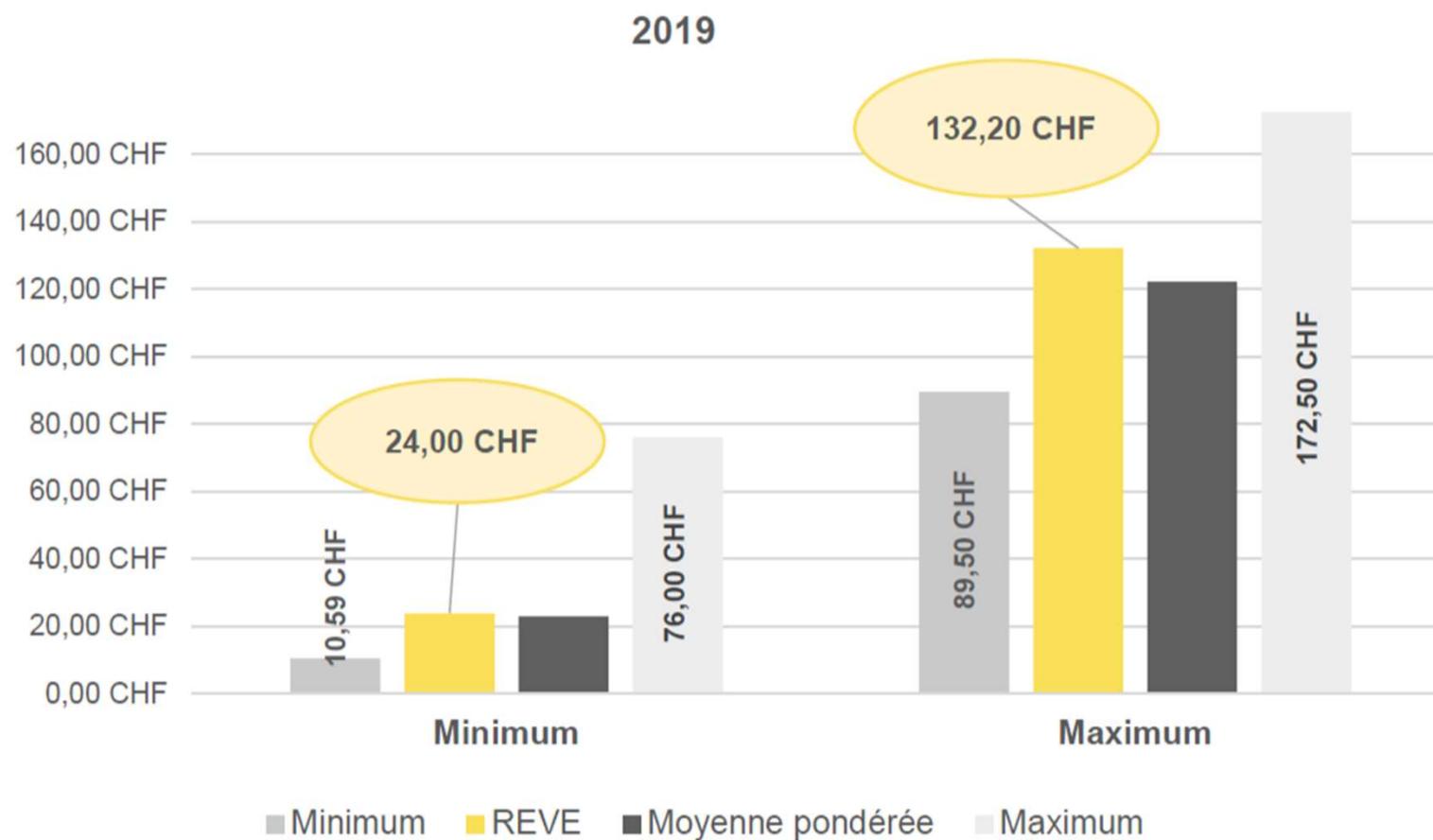
COMPARAISON TARIFAIRE - PRESCOLAIRE





Comparaison cantonale 2019

TARIFS JOURNALIERS





Nouvelles places - distribution

- Hypothèse : ouverture d'une garderie 44 places à Vevey le 16.8.2021 (env. 66 enfants)
- Attribution des places sur liste d'attente selon critères du Réseau REVE
- Vevey accueille : enfants de Vevey, du Cercle et des collaborateurs de Nestlé Int.

	Nurserie (10 pl./15 enfants) 4 à 18 mois	Trotteurs (14 pl./21 enfants) 18-24 mois	Moyens (20 pl./30 enfants) Dès 24 mois	Total
Vevey	9	12	16	37
Nestlé international	0	3	4	7
Cercle	6	6	10	22
Total	15	21	30	66

- 56 % des places seraient occupées par des enfants de Vevey
- 11 % des places seraient occupées par des enfants de Nestlé international (7 enf.)
- 33 % des places seraient occupées par des enfants du Cercle (22 enf.)
- Diminution de la liste d'attente de 37 enfants de Vevey (247 à Vevey Vs 284 à ce jour)
ou, **si sortie du REVE : 22 enfants veveysans en plus accueillis à Vevey**



Nouvelles places - distribution

Pos	Origine
1	Nestlé
2	Vevey
3	Nestlé
4	Corsier
5	Jongny
6	Nestlé
7	Vevey
8	Vevey
9	Vevey
10	Chardonne
11	Chardonne
12	Chardonne
13	Jongny
14	Vevey
15	Vevey
16	Chardonne
17	Vevey
18	Jongny
19	Nestlé
20	Nestlé
21	Chardonne
22	Corseaux

Sur les 22 premiers enfants ayant droit à une place :

- 10 résident dans les communes du Cercle (45.45%)
- 5 sont des enfants de collaborateurs Nestlé (22.73%)
- Seulement 7 sont Veveysans (31.82%)



Ville de Vevey
**Direction de la jeunesse,
de l'éducation, de la famille
et des sports**
Rue du Clos 9
1800 Vevey

Merci pour votre attention

Yvan Luccarini – Manon Fawer – Alexandre Tangerini